

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 4

Artikel: Fribourg en 1798
Autor: Reichlen, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-6367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui n'est neutre qu'autant que de plus puissants le lui permettent.

De plus, la question n'était résolue que par les cantons de l'ancienne Confédération. Autour de ce centre gravitaient d'autres corps politiques dont la position vis-à-vis des belligérants n'était pas aussi nette que celle des XIII anciens cantons. C'étaient Genève d'abord, puis Neuchâtel, les divers Etats de l'Evêché de Bâle avec Bienne. Dès les débuts de la guerre, ils avaient demandé à être compris dans la neutralité helvétique, et la Diète de mai 1792, faisant droit à leurs demandes, avait demandé à l'Autriche et à la France de comprendre aussi ces territoires dans la neutralité. La question fut diversément résolue et le repos de ces petits Etats fut encore plus gravement compromis que celui de la Confédération proprement dite. Nous allons voir comment.

(A suivre).

Paul MAILLEFER.

FRIBOURG EN 1798

La *Revue historique vaudoise* a publié maintes pages sur les événements qui se sont déroulés dans le canton de Vaud en particulier, vers la fin du siècle dernier. Quoique ces événements soient laissés plus ou moins dans l'ombre, nous ne savons pour quelle cause, ils n'en sont pas moins un anneau de la chaîne de nos annales. Si des ombres se promènent dans le tableau, il faut penser qu'il a fallu des efforts violents pour déraciner le vieil arbre de l'ancien régime, qui plongeait ses racines depuis des siècles et résistait tenace aux signes avant-coureurs de l'orage.

Les transformations importantes ne s'effectuent pas sans quelques secousses; il faut souvent qu'un orage ait

passé sur la forêt pour que la sève circule librement du tronc aux branches et des branches aux feuilles.

De même que sur les forêts d'arbres, il faut aussi parfois qu'un orage passe sur les forêts d'hommes pour que l'épanouissement de la vie sociale donne toutes ses fleurs et ses fruits. Lorsque l'orage est venu le canton de Vaud a aussi connu sa date.

Nous avons pensé qu'une communication rétrospective sur ce temps passé pourrait encore intéresser les lecteurs de la *Revue*. Nous placerons le théâtre des exploits à Fribourg, qui fut agité par les partisans de la cause vaudoise, comme on l'appelait, contre le patriciat régnant, qui se mourait du reste.

Il n'est pas dans notre pensée d'écrire ici l'histoire, même sommaire, de ces événements, mais seulement d'extraire du protocole du gouvernement provisoire quelques faits qui peuvent nous intéresser et qui jettent un singulier jour sur ces temps passés.

Le 1^{er} mars 1798, après un inoffensif bombardement et un semblant de résistance, Fribourg se rendit au général Pigeon. Une des conditions de la capitulation fut la déchéance du gouvernement patricien et son remplacement par un gouvernement provisoire pris un peu partout, dans toutes les classes et se composant d'une centaine de membres.

C'est Jean Montenach dit le Turc qui fut appelé à la présidence et Charles d'Affry à la vice-présidence. Ce gouvernement se divisa en plusieurs commissions ; c'est ainsi que nous trouvons les commissions de la guerre, de surveillance, des subsistances, de la police, des finances, etc., etc.

C'est le 4 mars, pour la première fois, que le gouvernement provisoire se réunit et sa première besogne fut de décider le choix de l'emplacement des cinq arbres de

liberté que l'on vient d'amener. Après mûres réflexions, on décide de les planter aux places déterminées par le comité provisoire.

Cette plantation sera faite avec pompe, copions-nous dans le protocole, et l'on priera le commandant français de procurer une musique française. Les arbres seront surmontés d'un chapeau en fer-blanc.

Il décide en outre la rédaction d'une lettre de remerciements au Directoire sur les ménagements qu'ont eus les troupes françaises après les prises de Fribourg et de Morat ; une seconde missive sera adressée au général Brune l'informant de la constitution du gouvernement provisoire.

Les vieilles titulatures sont abolies et l'avoyer sera désigné « citoyen avoyer ».

Les oberritter (messagers à cheval), les huissiers, les trompettes et autres gens de livrée porteront le ruban au bâton, la cocarde verte.

On propose de procurer une sépulture aux défenseurs morts et dispersés autour des remparts de la place et qui sont oubliés.

5 mars. Il est discuté la rédaction d'une lettre pour les villes de Payerne, Avenches et Morat, aux fins de leur faire connaître le désir qu'on a de s'unir à elles pour satisfaire au vœu du Directoire.

Le comité de surveillance se concertera avec le général français pour procurer la sûreté des routes et extirper le brigandage qui domine surtout à la campagne.

Les citoyens Gendre et Odet sont commis auprès du général Pigeon dans le but d'acheter les chevaux enlevés par les Français aux Bernois.

Le citoyen Duc a accompagné les généraux français dans les combats de Laupen et de Neueneegg ; il en fait le récit : les routes sont désertes, l'effroi est visible partout.

Les Français se sont emparés de Laupen après quelque résistance et ont tout passé au fil de l'épée. De là, il s'est rendu à Neueneegg. Sur la route, la consternation est terrible : Neueneegg a été emporté après une forte résistance. Les Bernois ont perdu mille hommes. Les batteries ont été emportées à la bayonnette après deux attaques inutiles. Les Français ont poursuivi les fuyards jusqu'aux portes de Berne et se sont repliés ensuite sur Neueneegg. Lorsque le combat était engagé, le général Pigeon a reçu une lettre du général Brune qui lui ordonnait de ne pas commencer le combat ; mais c'était trop tard. En ce moment, les Bernois se reforment et menacent d'attaquer.

Les citoyens Berlens, Bach, Hostettler et Krattinger sont chargés d'acheter douze beaux chevaux comme cadeau aux généraux Brune, Pigeon et Rampon. Quatre chevaux de selle sont destinés à Pigeon.

Le comité de surveillance est requis de pourvoir aux sépultures des nombreux Français décédés dans les hôpitaux de Fribourg ensuite du sanglant combat de Neueneegg. Le comité devra se procurer de la chaux pour être répandue sur les trépassés en évitation d'infection.

Le général français autorise la sonnerie des cloches, mais pas trop matin ni trop tard.

Le citoyen Carmintran rapporte que les membres des comités désertent les séances les uns après les autres et cependant la besogne ne manque pas. Il est décidé de rappeler militairement les fuyards.

Le citoyen Boccard expose le complet dénûment des hôpitaux de Fribourg : tout manque et les blessés sont très nombreux. Il est arrêté qu'il doit se procurer les objets nécessaires en utilisant la force militaire.

Le président députe quatre membres au général Brune, qui doit arriver dans la soirée. Ils devront lui manifester

les sentiments de reconnaissance qui animent et font battre les cœurs des membres du gouvernement, puis lui représenter l'impossibilité où l'on se trouve de satisfaire aux trop nombreuses réquisitions.

Du 6 mars. Il est donné l'ordre de faire sonner les cloches et de s'informer de la cause de leur silence. Un huissier ira s'enquérir de ce mutisme.

Il est annoncé l'assassinat d'une sentinelle française à Guin par des pillards français ainsi que le pillage de ce village. Un habitant d'Heitenried a été également assassiné devant sa maison.

Il est réquisitionné toutes les bottes et souliers pour les troupes françaises.

Le citoyen Fontaine est autorisé à réquisitionner toutes les femmes ayant des connaissances en fait de pansement.

Les détenus des maisons de force et de correction ayant été mis en liberté le 2 mars, il est décidé de les faire rentrer dans leur logis respectif.

Les crimes s'accumulent; la situation devient noire, il est commis une députation au commandant de place pour châtier les malfaiteurs.

Du 7 mars. L'hôpital est dans le plus profond dénûment et les malades sont nombreux. On ne trouve aucun moyen de remédier aux pressants besoins.

Le citoyen avoyer constate que les membres du gouvernement disparaissent des séances à la queue leu-leu. Deux des plus anciens officiers seront chargés de leur faire la chasse et de les faire rentrer.

Les meurtres augmentent, c'est pourquoi on augmentera les patrouilles et les campagnards pourront porter des armes.

Une escorte de soldats accompagnera les bouchers pour se procurer du bétail dans les campagnes.

Tout membre du gouvernement est sommé de remplir son devoir sous peine d'être privé du titre de citoyen.

Du 8 mars. Les citoyens Forestier et Savary sont envoyés auprès de Brune pour lui exposer la profonde détresse dans laquelle on se trouve. Inutile d'augmenter les réquisitions. Il est recommandé au général français la levée du séquestre sur les biens des Fribourgeois situés dans le canton de Vaud, entre autres sur les vignes des monastères d'Hauterive et de la Part-Dieu puisque l'on est réuni au canton de Sarine et Broye.

Le fermier de l'hôpital a été complètement volé par des militaires. Le grand sautier (le grand juge) armé de son bâton en compagnie des autres sautiers (juges) est chargé de pratiquer des perquisitions.

L'abbé d'Hauterive expose que l'assemblée provisoire de la nation vaudoise exige que le monastère renonce à la bourgeoisie de Fribourg et que son représentant prête le serment civique dans quinze jours. Il est décidé que l'on communiquera à cette assemblée sa réunion au canton de Sarine et Broye, qu'elle veuille en conséquence lever le séquestre.

Du 9 mars. Des libelles circulent. Elles excitent le peuple à la révolte. Un paquet de ces écrits injurieux sera remis au commandant français et les bureaux postaux sont autorisés à faire illico une prompte justice en les détruisant.

Il est pris des mesures pour la subsistance des professeurs du collège. On leur prêche la patience.

Le commissaire des guerres réquisitionne 15,000 pots de vin par jour. Inutile d'y songer, on ne saurait où les découvrir; au reste, on attend 800 cavaliers. Il est demandé des secours fraternels aux villes de Romont, Yverdon, Lausanne, Vevey et Moudon, sans grand succès.

Le citoyen président expose que Pigeon exige 500,000 livres payables dans les vingt-quatre heures. Le comité des finances siégea bien toute la nuit pour découvrir un Pactole quelconque, mais rien, rien.

Du 10 mars. Pigeon consent par l'ordre de Brune à atténuer le règlement immédiat de la contribution de guerre :

300,000 livres seront versées jusqu'à 4 heures du soir ;

100,000 livres dans la huitaine ;

100,000 livres dans la quinzaine.

140,000 livres seront supportées par les membres de l'ancien gouvernement qui a provoqué l'invasion.

Il est remis un acompte de 60,000 livres qui se trouvent encore dans la caisse publique.

Tous les chevaux de la ville et des paroisses environnantes ont été enlevés pour les besoins militaires ; il n'en existe plus pour le travail des champs.

Les paysans bernois du bailliage de Laupen font des incursions jusqu'à Wallenbuch et coupent les bois ; ils disent que sous le régime de liberté et d'égalité on peut se permettre bien une coupe de bois. Le commandant français est chargé de détruire cette croyance.

Du 11 mars. Défense est faite aux allumeurs de torches d'oublier leur échelle qui sert aux militaires pour des escalades et des vols.

Le citoyen Fontaine propose de continuer à battre monnaie : on émettra des pièces de 30 sols ou 6 piécettes. La légende sera le coin aux trois tours (armoirie de la ville de Fribourg) surmonté du chapeau ; l'inscription : *Pro Deo et Patria* ; de l'autre une croix et l'inscription : *Comunitas Friburgensis*.

Du 12 mars. Les citoyens Pettolaz et Maillardoz sont commis au général Pigeon pour lui communiquer

qu'il n'existe pas même une pinte de vin dans tout Fribourg.

Du 13 mars. Une bonne nouvelle est arrivée. Le citoyen Hotz de Lausanne amène du vin à Fribourg.

Le commandant de place exige pour la soirée une réquisition de dix chevaux. On s'ingénie pour en découvrir, mais inutilement, pas moyen d'en trouver.

Du 15 mars. Le citoyen Féguely propose d'enlever la pique de la porte de Romont qui supportait la tête de Nicolas Chenaux, tué en 1781 et les effigies qui se trouvent à la potence des citoyens Castella et Raccaud. Toute cette exhibition de la justice des ci-devant sera dépendue et détruite.

Il est apporté au commandant des libelles contre la France.

Des faux bons circulent ; il est décidé de les retirer et d'en confectionner avec des vignettes compliquées ; on coupera ensuite le milieu de la vignette.

Les Français ont enlevé les chevaux des citoyens Benz, Seckelmann et Winckler lors de la prise de Fribourg ; ils en demandent le prix qui leur est refusé.

Le général Pigeon se plaint de la pauvre décoration des arbres de liberté. On les renouvellera et on les embellira d'un beau chapeau, d'allégories, de couronnes de mousse.

Vevey, Lausanne et Yverdon ne veulent délivrer du vin que moyennant paiement préalable. Il en sera fait rapport au général Pigeon.

Les troupes françaises ayant été payées en piastres d'Espagne, il est décidé que cette monnaie pourrait circuler à raison de 36 baches par piastre.

Les citoyens Gachoud et Monnerat sont délégués pour aller fraterniser avec Vevey, Lausanne, Bulle, Gessenay.

L'arbre de liberté qu'on vient d'amener n'est qu'un balai, il faut le remplacer par un autre plus touffu.

17 *mars*. Les Français ont brûlé les provisions de bois des religieuses des monastères de la Visitation et de la Maigrange. Le Baumeister leur en conduira deux chars.

Il est arrêté la rédaction d'une lettre au général Brune l'informant qu'on ne peut satisfaire aux nouvelles réquisitions.

19 *mars*. Brune exige du gouvernement provisoire qu'il rende compte immédiatement de sa gestion.

21 *mars*. Vers les cinq heures, il est reçu un ordre du général Pigeon, il demande pas moins de 70 chevaux dans les deux fois vingt-quatre heures pour la remonte de la cavalerie du général Brune.

Impossible de satisfaire à cette demande : tous les chevaux bons et mauvais se trouvent au camp de Berne.

Le citoyen ferblantier Donnier a reçu des coups ; il a été maltraité parce qu'il avait confectionné le premier chapeau de liberté.

Les coupables seront punis.

La plantation d'un arbre de liberté est renvoyée, attendu que la pompe qu'on y mettrait et la joie qu'on témoignerait feraient attribuer ce bonheur au départ des troupes françaises de la place.

22 *mars*. Le citoyen Chevalier, Français, n'est pas satisfait du présent de deux chevaux ; il exige encore un bon de 15 louis, alléguant qu'il pouvait être utile aux Fribourgeois. On lui refuse. Il revient à la charge et enfin on cède.

23 *mars*. Le citoyen Duc propose d'écrire à tous les exilés de rentrer dans leur patrie.

Ordre est donné aux divers comités de tenir leur local

des séances dans un état un peu convenable et de n'y pas fumer.

24 mars. Le général de brigade Jean Pigeon, commandant la rive gauche de l'Aar, comme il aime à se désigner, peste parce qu'on ne lui a pas livré les quatre fourgons réquisitionnés.

Les citoyens Diesbach, Gottrau, Schneuwly sont chargés de la préparation d'un banquet à l'occasion de l'arrivée de Ochs de Bâle.

Il est arrêté la rédaction d'une proclamation démentant l'envoi des recrues en Angleterre.

Le citoyen Steubi a été tué par un campagnard lui criant : « Tu es aussi un de ceux de la ville, toi ! »

Le citoyen Duc informe que le général Brune arrive dans la journée. Il lui est préparé un banquet à la Grenette et des ovations.

Le citoyen Ochs ne passera pas par Fribourg. Force est donc aux initiateurs du banquet de remporter les assiettes.

Du 25 mars. Le général Pigeon demande un fusil double de chasse. On lui en fait cadeau d'un coûtant 5 louis.

Le même général exige trois chevaux. On les lui refuse.

Du 26 mars. Le général Schauenburg et l'ambassadeur Mengaud se trouvant à Berne, le citoyen Duc propose l'envoi d'une députation pour leur rendre hommage lige.

Le comité militaire est chargé de modérer le zèle du général Curton qui enrégimente dans des bataillons de volontaires de tout jeunes gens, des écoliers.

Nouvelles réquisitions par le citoyen Roulier, commissaire ordonnateur.

Le comité de surveillance ordonne l'enlèvement des girouettes et des armoiries dans la huitaine.

Du 28 mars. Il est reçu l'avis de l'arrivée de deux

bataillons français ; ce n'est pas deux qui arrivent, mais trois. On les loge en partie à la campagne.

Ordre est donné aux présidents de divers comités d'éliminer toutes les pipes, car l'on fume dans les séances de la manière la plus « indécente ».

L'arrivée du général Lorge est attendue.

La défense de fumer dans les séances est rapportée.

Du 29 mars. Le général Curton informe qu'il arrive avec ses volontaires. Le comité militaire surveillera que sa troupe doit se composer de 60 volontaires, pas davantage. Le reste demeurera à la charge du général.

Le citoyen Weck réclame : il doit nourrir le général Lorge et ses officiers, ils sont très exigeants. Il est répondu au citoyen Weck de continuer sa pension le plus économiquement possible. On le paiera.

Le général Curton fait son entrée en ville avec 70 volontaires. Il est décidé de les recevoir.

30 mars. Le citoyen président dit que le citoyen avoyer lui a remis les sceaux du ci-devant Etat, et que n'ayant pas pu les casser, il les a fait biffer pour qu'on ne puisse en abuser.

Le 30 mars 1798 est le dernier jour du gouvernement provisoire qui, comme on vient de lire, ne prit aucune mesure violente. Si sa durée fut courte, elle n'en fut pas moins mouvementée ; il fallait satisfaire aux réquisitions incessantes et exorbitantes des généraux français alors que le pays n'était rien moins que préparé à supporter les nouvelles situations.

C'est le gouvernement central, le Directoire, qui va dès lors prendre la haute direction de la République, une et indivisible. Nous connaissons ses succès et sa durée.

Les cantons, comme Etats, n'existent plus ; ce ne sont plus que de simples préfectures.

Fribourg, mars 1896.

F. REICHLEN.